



CONSEIL DU 8e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

VŒU

relatif au renforcement du déploiement du plan de vidéoprotection parisien (PVPP)

**présenté par Éric SCHAHL, Catherine LÉCUYER, Stéphanie MAMAN, Erwan LECLERC,
Sylvie DAO-BERNA, Laurence RIOT LAMOTTE et Ronan GUÉVEL**

CONSIDÉRANT l'augmentation préoccupante des actes de délinquance à Paris, caractérisés par une progression de 7% des atteintes à l'intégrité physique (dont 14% sur le seul mois dernier), une progression de 3% des atteintes aux biens (dont 15% sur le seul mois dernier) et une explosion de certaines formes de délinquance, comme le vol à la roulotte qui progresse de 15% depuis le début de l'année (et de 47% sur le seul mois dernier).

CONSIDÉRANT le rôle avéré de la vidéoprotection dans la lutte contre la délinquance, la prévention des atteintes aux personnes et aux biens et l'élucidation des infractions.

CONSIDÉRANT que la loi Ripost promulguée le 18 août dernier autorise, sur les sites dans la liste sera définie par arrêté du Ministre de l'Intérieur, la prorogation de l'expérimentation de la technologie algorithmique utilisée durant les Jeux Olympiques, laquelle ne recourt pas à la reconnaissance faciale mais repose sur la détection automatisée d'événements tels qu'un départ de feu, un objet abandonné, un mouvement de foule, une personne à terre, une intrusion ou une circulation à contre-sens.

CONSIDÉRANT les garanties apportées à la protection des libertés publiques par le comité d'éthique chargé de veiller au respect de la charte d'éthique qui garantit un cadre juridique rigoureux.

CONSIDÉRANT que la quasi-totalité des communes d'Ile-de-France développe leur maillage en déployant de nouvelles caméras ; à titre d'exemple, la région Ile-de-France a participé à l'acquisition de 20 000 caméras pour 775 communes depuis 10 ans pour un budget de 63 millions d'euros.

CONSIDÉRANT que, si la Préfecture de Police pilote et contrôle le réseau de caméras déployées sur la voie publique parisienne, il revient à la Ville de Paris de contribuer financièrement à son déploiement, en mettant à disposition gratuitement son espace public et en participant au financement de l'achat et de l'installation de caméras pour renforcer la sécurité publique.

CONSIDÉRANT le nombre encore trop limité de 1 614 sites de prises de vues composant le plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP), engagé depuis 2010, dont seulement 131 pour le 8^e arrondissement en dépit du nombre très élevé de sites majeurs, qu'il s'agisse de monuments, d'ambassades ou d'artères à très haute fréquentation.

SUR PROPOSITION d'Éric SCHAHL, Premier Adjoint à la Maire du 8e arrondissement, chargé de la sécurité, des finances, de l'urbanisme commercial et des projets économiques, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

1. participe au financement du déploiement de caméras de nouvelle génération et au doublement du plan de vidéoprotection pour Paris, en le portant à 8 000 caméras couvrant 3 000 sites de prises de vues ;
2. participe au financement de l'augmentation du plan de vidéoprotection pour le 8^e arrondissement, en le portant de 130 à 180 sites de prises de vue ;
3. présente un point d'étape sur l'avancement de ce dossier au Conseil du 8e arrondissement et au Conseil de Paris au premier semestre 2027.